



SEINE-ET-MARNE  
NUMÉRIQUE

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Créé à l'initiative du Département de Seine-et-Marne le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012, **Seine-et-Marne Numérique (SMN)** est un syndicat mixte ouvert dont l'objet est la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Cette structure dédiée à l'aménagement numérique du territoire seine-et-marnais, va d'une part, poursuivre la politique menée dans ce domaine par le Département depuis 2003 et d'autre part, mettre en place les actions nécessaires à la couverture en Très Haut Débit (THD) du territoire.

Ses adhérents sont :

- Le Département de Seine-et-Marne,
- La Région Ile-de-France,
- Les EPCI seine-et-marnais qui le décident.

## LES ADHÉSIONS

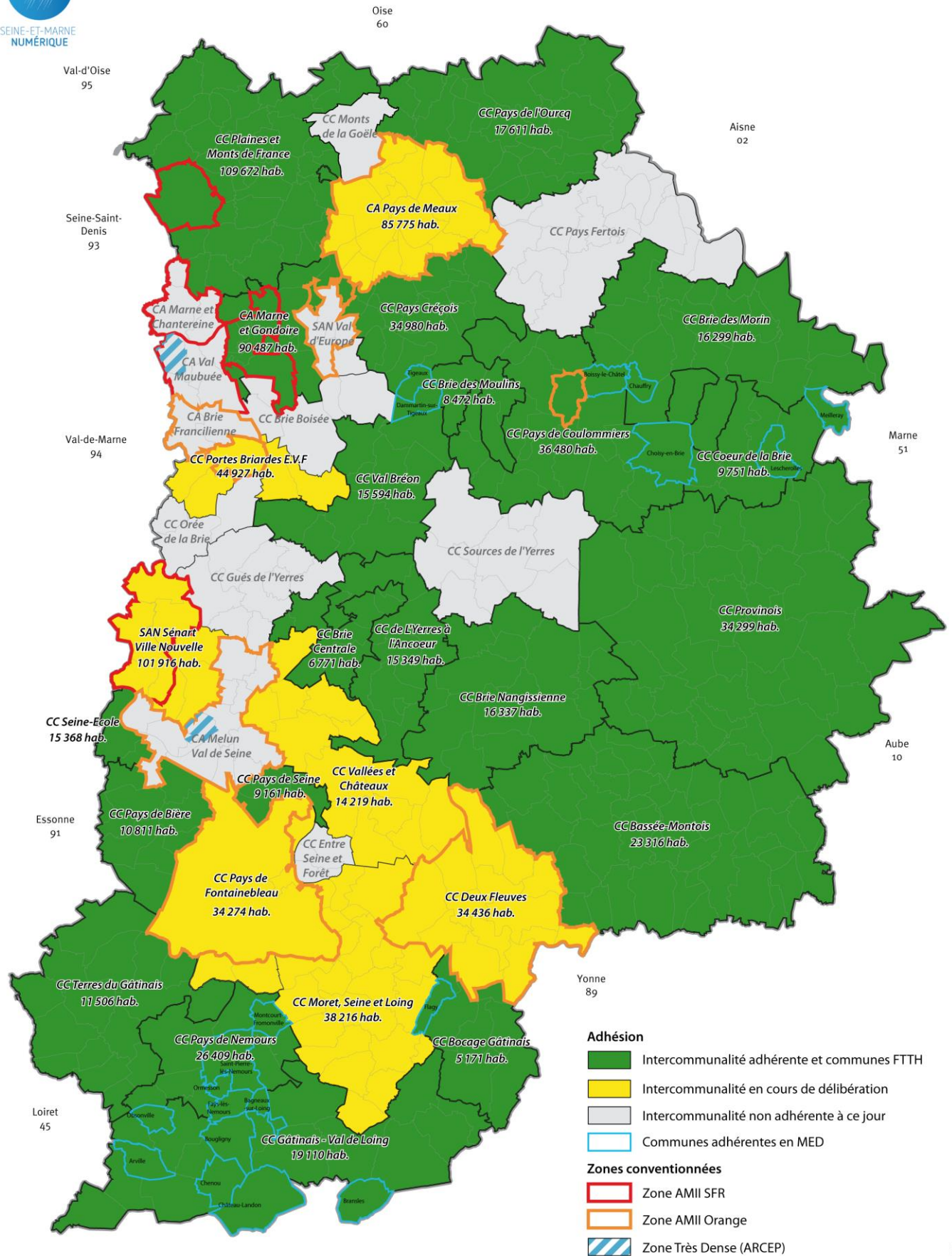
Lors du premier Comité syndical de SMN, le 8 janvier 2013, huit EPCI sont adhérents : les Communautés de communes (CC) de la **GERBE**, de la **Brie des Moulins**, du **Val Bréon**, de **Seine-École**, du **Gâtinais Val de Loing**, de la **Brie des Morin**, du **Pays Créçois** et du **Cœur de la Brie**.

Au fil de l'année 2013, les Comités syndicaux ont adopté les adhésions suivantes :

- le 22 janvier 2013, adhésion de la CC du **Pays de Coulommiers**, issue de la fusion des CC de la Brie des Templiers et d'Avenir et développement du secteur des trois rivières, est adoptée,
- le 19 février 2013, adhésion des CC du **Bocage** et de **l'Yerres à l'Ancoeur**,
- le 23 avril 2013, adhésion des CC du **Provinois**, en substitution de la CC de la GERBE, suite à la fusion entre la CC du Provinois et celle de la GERBE, du **Pays de Seine**, de la **Bassée**, du **Montois**, du **Pays de Bière** et de la **Brie Nangissienne**,
- le 11 juin 2013, adhésion des CC du **Pays de l'Ourcq** et du **Pays de Nemours**,
- le 24 septembre 2013, adhésion de la CC de la **Brie centrale** et de la CA de **Marne-et-Gondoire**,
- le 17 décembre 2013, adhésion des CC des **Terres du Gâtinais** et des **Plaines et Monts de France**,

Le nombre d'EPCI adhérents a ainsi été porté de 8 à 22 en 12 mois, dont trois situés partiellement en zones dites conventionnées (zones dénommées précédemment AMII – appel à manifestation d'intention d'investissement par des opérateurs) : les CC du Pays Créçois et du Pays de Coulommiers et la CA de Marne-et-Gondoire.

# Adhésions au Syndicat Mixte "Seine-et-Marne Numérique"



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - Janvier 2014  
Sources : Département de Seine-et-Marne - DADT

REPRODUCTION INTERDITE



# L'ADMINISTRATION ET LES MOYENS DU SYNDICAT

Afin de mener à bien son objet, le Syndicat doit se doter de moyens qu'il a commencé à mettre en place dès début 2013, selon une programmation pluriannuelle, liée à ses ressources et notamment aux contributions de ses membres.

Ainsi, une partie des moyens de démarrage ont été fournis par le Département de Seine-et-Marne. Une convention a fixé les conditions de mise à disposition de ressources humaines, de prêts de matériels et de services ou moyens généraux (Direction des Ressources Humaines, Direction des Affaires juridiques et patrimoniales, Direction du Contrôle de gestion et de l'Audit externe, Direction des Marchés publics, Direction des systèmes d'information)

Le Syndicat a pour objectif d'atteindre son autonomie de fonctionnement à l'issue de ses trois ou quatre premières années. Dès le courant 2013, il s'est doté de moyens propres : en matière de personnel recruté directement par l'établissement public, de commande publique (achats ou marchés publics), d'organisation et de ressources budgétaires et également de trésorerie court terme.

## LES COMMANDES PUBLIQUES

Le Syndicat a repris à son compte des marchés dont la commande avait été initiée en 2012 par le Département. Après s'être doté de sa Commission d'Appel d'Offres, il a également pu procéder à l'attribution de ses premiers marchés en propre.

### Les marchés publics

Le **marché d'AMO juridique, technique et financière**, attribué par le Département au groupement BOT-CALIA-TACTIS, a été transféré au Syndicat. Il a fait l'objet d'un appel d'offres. Il est constitué d'une prestation globale et forfaitaire ayant pour objet l'accompagnement du Syndicat durant la procédure de DSP FttH, et d'une partie à bons de commande.

**Un marché pour l'acquisition du système d'information financière** a été signé avec la société CIRIL (logiciel CIVIL-NET Finances).

### **Des marchés de travaux pour la Montée en Débit (MED)**

Une consultation a été lancée selon une procédure d'Appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché a pour objectif la réalisation de travaux de génie civil en vue de la desserte en fibre optique de PRM-MED ou autres dispositifs. La prestation est décomposée en deux lots géographiques traités séparément, avec des prestations à bons de commande, sans minimum et sans maximum : lot 1 pour le secteur Nord du département et le lot 2 pour le secteur Sud du département, respectivement attribués aux entreprises SOGEA et SOBECCA/AEGE.

Par ailleurs, en matière d'information et de communication, des **consultations**, sur devis, ont été effectuées pour le panneau apposé à l'entrée du Syndicat, mais également concernant les panneaux à réaliser pour les chantiers de montée en débit.

### La délégation de service public (DSP)

Lors du Comité syndical du 19 février 2013, l'Assemblée a approuvé le principe de recours à une procédure de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit, sur la base de l'avis de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 15 février 2013. Elle a autorisé le Président du Syndicat à lancer cette procédure de DSP à l'issue de laquelle un délégataire sera désigné.

## LES RESSOURCES HUMAINES

A son démarrage, le Syndicat était composé de six agents mis à disposition du Syndicat par le Département ; du fait de ce statut, la gestion de leur carrière est encore effectuée par le Département. Il s'agit :

- d'un Directeur (ingénieur principal),
- d'une Assistante (rédacteur),
- d'une Secrétaire général (rédacteur principal),
- d'un Responsable technique (ingénieur principal),
- de deux Ingénieurs (ingénieur).

### Les recrutements

Le développement rapide du Syndicat a conduit le Comité syndical à adopter, lors de sa séance du 19 février 2013, la création de trois postes :

- un poste de **responsable administratif et financier**, dont la mission est d'accompagner la direction générale dans l'organisation et la gestion des finances, la commande publique et les affaires juridiques du Syndicat. Ce responsable administratif et financier est recruté à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 au travers d'une mise à disposition d'un agent du Département.
- un poste de **gestionnaire finances et secrétariat**, pour assurer l'exécution budgétaire et comptable et le secrétariat du responsable administratif et financier. Ce poste a été pourvu à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 via un contrat à durée déterminée d'un an.
- un poste de **technicien** pour effectuer le suivi des chantiers des déploiements de montée en débit et de fibre optique jusqu'à l'abonné. Ce poste n'a pas pu être pourvu en 2013.

Les adhésions des EPCI, dont trois situés en zone conventionnée, se poursuivent et engendrent une augmentation de la charge d'activités. D'autant que ces EPCI situés en zone conventionnée vont faire l'objet d'un traitement particulier. Les membres du Comité syndical du 11 juin 2013 ont délibéré favorablement à la **création d'un poste d'ingénieur télécom**. Celui-ci a pris ses fonctions début 2014.

La rapide montée en puissance des activités de SMN induit une augmentation importante des tâches administratives, et donc une nécessité de les réorganiser.

Ainsi, sous le contrôle du responsable finances-administration générale, l'assistante de direction a progressivement pris en charge depuis septembre 2013 la **gestion des ressources humaines**.

Aussi, les membres du Comité syndical du 24 septembre 2013 ont délibéré favorablement à la **création d'un poste d'adjoint administratif pour assurer le secrétariat du Syndicat**.

Enfin, la mise en congé de maternité de la gestionnaire finances, qui bénéficie d'un contrat à durée déterminée, nécessite la création d'un poste de gestionnaire budgétaire et comptable, à vocation plus pérenne. Les membres, réunis lors du Comité syndical du 19 novembre 2013 ont décidé de créer trois nouveaux postes :

- un poste de directeur général des services, emploi fonctionnel, recruté au 4<sup>e</sup> trimestre (arrivé en 2014) pour remplacer le Directeur en poste,
- un poste de rédacteur,
- un second poste de technicien.

### Principales évolutions relatives à la gestion du personnel durant l'année 2013 :

- temps de travail et congés : fixés dans le Règlement intérieur adopté par le Bureau du 28 mai 2013,
- Compte Épargne Temps (CET),
- Régime Indemnitaire (RI) adopté lors du Bureau du 10 septembre 2013,
- Titres restaurants,

## **La médecine du travail**

Seine-et-Marne Numérique a choisi d'adhérer au Service de Médecine et Santé au Travail dénommé « SIMT » pour le suivi médical individuel de ses salariés. Des visites médicales seront proposées au cours de l'année 2014.

## **La formation**

Les premières actions de formation initiées en propre par le Syndicat ont été lancées pour 11 jours.

## **Accueil de stagiaires**

Au cours de l'année, Seine-et-Marne Numérique s'est investi dans l'accueil de stagiaires :

- un stage de trois mois et demi pour un étudiant préparant une licence professionnelle de Gestion des Emplois et des Rémunérations,
- un stage de six mois pour un étudiant préparant un diplôme d'ingénieur à l'école Télécom Sud Paris,
- un stage de collégien relatif à la découverte de la vie professionnelle.

## LES FINANCES

### Choix en matière d'organisation budgétaire et comptable.

Le principe du vote par nature d'un budget et de la tenue de la comptabilité selon les dispositions de la nomenclature comptable et budgétaire M52 ont été approuvés lors du Comité syndical du 8 janvier 2013. La M 52 a été retenue du fait de la reprise en gestion d'opérations précédemment gérées par le Département sous cette instruction comptable.

Le Comité syndical a décidé que le budget primitif du Syndicat soit voté avant le 1er janvier de l'exercice. Le vote du Budget est effectué par chapitre budgétaire.

En 2013, le Budget était constitué d'un seul budget principal, sans budget annexe (qui est créé à compter de 2014, pour la gestion de DSP et autres programmes d'investissement).

### Patrimoine du Syndicat -Amortissements des biens.

Les durées d'amortissement des actifs de Seine-et-Marne Numérique ont été définies à l'occasion de plusieurs réunions du Comité syndical durant l'année 2013.

- ° le génie civil (dont fourreaux) : 40 ans,
- ° les câbles (fibres optiques) déployés en fourreaux ou en aérien) : 20 ans,
- ° les armoires et équipements des NRA MED : 15 ans,
- ° les équipements actifs : 7 ans ,
- ° les ordinateurs et les logiciels : 4 ans,
- ° les automobiles : 5 ans,
- ° les matériels divers (relieuse, massicot, appareil photo, vidéo projecteur, outillage...) : 5 à 10 ans,
- ° le mobilier : 10 ans,
- ° les photocopieurs : 5 ans,
- ° les matériels électriques : 6 à 10 ans,
- ° les téléphones répondeurs : 3 ans,
- ° les pylônes : 10 ans,
- ° les équipements actifs (Wimax, Wifi, CPL,...) : 5 ans,
- ° les bâtiments (NRO) et les installations de génie civil : 30 ans,
- ° les installations techniques (armoires PRM, PM FTTH) : 10 ans,
- ° les réseaux fibre optique et équipements optiques (liaisons NRO-PM, PM-PBO...) : 30 ans,
- ° tous les investissements réalisés par une autre collectivité, particulièrement le Département, et transférés au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique : 30 ans.

### Le budget de fonctionnement

En 2013, il s'est élevé à 1,1 M€ (exercice global incluant les DM).

Les ressources sont assurées essentiellement par les contributions de ses membres :

- Les EPCI ont participé à hauteur de 0,93 € par habitant sur la base de la population de l'année N-3 et au *pro rata temporis* de l'exercice en cours selon la date de leur adhésion. Les EPCI situés partiellement ou totalement en zone conventionnée ont pu choisir de bénéficier du tarif applicable à ces zones, à savoir la prise en compte de la moitié de la population de la zone concernée depuis le Comité syndical du 23 avril 2013. Huit EPCI étaient adhérents au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et vingt-deux au 31 décembre. Compte tenu des règles précédemment énoncées, la contribution des EPCI s'est élevée à 205 000 €.
- La Région Ile-de-France a contribué à hauteur de 100 000 €.

- Le Département a valorisé des mises à dispositions de personnels (6 agents), de moyens (locaux, véhicules, matériels informatiques et de télécommunication, mobiliers, fournitures.....), mais également la mise à disposition de services (juridique, marchés publics, contrôle de gestion, ...) à hauteur de 550 000 €.

Par ailleurs, des produits résultent du contrat de DSP :

- Le contrat de DSP passé entre le Département de Seine-et-Marne et Sem@for77 a été transféré au Syndicat mixte, ainsi que toutes les recettes s'y rapportant. Le Syndicat a donc bénéficié dès juin 2013 de la redevance annuelle d'affermage du délégataire, pour un montant de 297 572 €.
- De plus, le contrat de DSP prévoit que chaque année, Sem@for77 verse au délégant des frais de contrôle dont le montant est réévalué annuellement. Ces frais ne sont perçus qu'à terme échu, après connaissance des indices de réévaluation. Pour 2013, ils devraient s'élever à environ 46 000 €, mais ne seront perçus qu'en 2014.

Les **dépenses** se sont réparties de la manière suivante :

- **les charges de personnel et frais assimilés**

Au 1er avril 2013, un agent a été recruté pour effectuer la gestion comptable du Syndicat. De plus, deux stagiaires rémunérés ont réalisé des travaux au service technique et dans le domaine des ressources humaines.

Enfin, les conventions de mise à disposition de personnels entre le Département et SMN prévoient un jeu d'écritures comptables nécessitant l'inscription au budget de charges de personnels (compensées par une recette équivalente de la contribution du Département), à l'exception du responsable administratif et financier qui fait l'objet d'un remboursement par le Syndicat.

Aux rémunérations des agents, s'ajoutent notamment les charges de cotisations sociales, les frais de formations, la médecine du travail.

Le montant global de ces charges « ressources humaines » s'est élevé en 2013 à 432 000 €.

- **les charges à caractère général :**

Il s'agit de l'achat de matières stockées ou de services rendus par des entreprises extérieures.

- Les achats stockés ont concerné en 2013 es premiers équipements de petits matériels et petites fournitures non amortissables (fournitures administratives notamment, petit matériel et outillage).

- Les services extérieurs ont concerné des frais d'installation (messagerie électronique), de maintenance (logiciels), de prestations de services (type AMO-assistance à maîtrise d'ouvrage), mais aussi les primes d'assurances, les frais d'annonces ou d'insertions, et également les moyens techniques prêtés et valorisés par le Département (locaux, fluides, prestations).

- En outre, des **charges d'activités ou de gestion courante** ont été prévues en 2013 pour le reversement d'une part de la redevance d'affermage citée plus haut et, d'une manière plus marginale, pour le système d'indemnité d'élus. Egalement, des **frais bancaires** ont concerné une ligne de trésorerie souscrite en juin 2013 pour faire face au décalage de perception des recettes par rapport aux dépenses à engager (frais d'environ 9 500 €).

- Enfin, des dépenses d'ordre permettant les **dotations aux amortissements** ont été inscrites au budget 2013 et réalisées en fin d'exercice, uniquement en 2013 pour la reprise d'immobilisations précédemment réalisées par le Département et transférées au Syndicat à compter du 1er janvier 2013 et amorties selon les règles fixées par le Comité syndical (charge d'amortissement sur 30 ans pour les réseaux avec une charge de 181 000 € en 2013)

### Le budget d'investissement

En 2013, l'établissement du budget d'investissement a résulté des études et travaux réalisés avant la création du Syndicat. La mise en place du Syndicat, la conclusion de plusieurs conventions et avenants de transfert d'opérations entre le Département et le Syndicat mais aussi avec des communes ou EPCI, pour des actions mises en place depuis plusieurs années par le Département, ont occasionné des décalages de gestion et une moindre réalisation par rapport aux inscriptions budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires en novembre 2013 et le vote du budget primitif 2014, le 17 décembre 2014 ont été l'occasion de premiers ajustements pour 2014, à poursuivre à l'occasion de décisions modificatives à venir.

Ainsi l'année 2013 a été l'occasion :

- de reprise par SMN de la DSP Sem@for77 et donc de la poursuite de gestion des opérations prévues dans la convention initiale et ses dix avenants,
- du lancement du programme de montée en débit (MED) avec des EPCI,
- de l'affinage des programmes et opérations de travaux, de leurs coûts, de leur mode de financement, tous travaux à poursuivre en 2014 pour aboutir à un programme prévisionnel des investissements (PPI) et l'inscription correspondante en dépenses et en recettes d'autorisations de programme et de crédits de paiements,
- du lancement de la DSP FTTH, sans inscription budgétaire en 2013.

### **Le programme d'investissement 2013.**

Il a porté principalement sur :

- la poursuite des opérations lancées par le Département avec son délégataire Sem@for77,
- le lancement du programme de montée en débit (MED)

### **Déploiement de FTTH à Cesson, Vert-Saint-Denis et Bailly-Romainvilliers**

Opération	Coût total opération	Montant déjà versé	Reste à réaliser	Participation Communes *	Participation Région IDF (30,51%)	Participation CG77
FTTH Cesson-VSD	2 104 931 €	841 972,40 €	1 262 958,6 €	1 043 000 € **	642 214,45 €	419 716,55 €
FTTH Bailly-Romainvilliers	1 913 442 €	386 474,60 €	1 526 967,4 €	956 721 €	583 791,15 €	372 929,85 €

\* Taux de participation : Cesson/Vert-Saint-Denis 49,55 % et Bailly-Romainvilliers 50%.

\*\* Dont 521 500 € titrés.

### **Zone d'activité de Bray-sur-Seine**

Opération	Coût total opération	Montant déjà versé	Reste à réaliser	Participation Région IDF	Participation commune	Participation CG77
ZA de Bray-sur-Seine	55 000 €	16 500 €	38 500 €	10 000 €	35 000 €	10 000 €

### **Zones d'activité du secteur de Roissy-Charles-de-Gaulle**

Opération	Coût total opération	Montant déjà versé	Reste à réaliser	Participation Région IDF (50%)	Participation Sem@for77	Participation CG77
ZA du secteur de Roissy	3 247 060 €	794 100,60 €	1 852 901,40 €	1 623 530 €	600 058 €	1 023 472 €

\* PRM MED de Mancy (opération non achevée en 2013).

\* Collecte optique de Crouy-sur-Ourcq (opération FEADER achevée mais non soldée financièrement).

L'exercice 2013 a été marqué par le lancement des premières opérations de MED, mais d'une manière moins importante que prévue d'un point de vue financier.



En effet, les phases de travaux engagées au second semestre 2013 correspondent à la mise en œuvre des programmes de déploiement PRM-MED des adhérents actuels du Syndicat Mixte et uniquement de ceux ayant déjà délibéré sur ce principe.

Ces premières phases de travaux représentent un investissement qui avait été estimé à environ 9 000 000 € HT mais dont le niveau de réalisation a été d'un dixième environ ; il fait l'objet d'une nouvelle gestion en AP/CP à partir de 2014.

Enfin, dans un souci d'optimisation des moyens, le Syndicat s'appuie pour les études et le suivi des projets de MED (assistance à maîtrise d'ouvrage et en matière d'œuvre), sur les services de la Direction Principale des Routes du Département au travers d'une convention de service.

### **Les ressources d'investissement et modes de financement**

Pour 2013, les ressources proviennent essentiellement de celles correspondant aux charges transférées (opérations précédemment gérées par le Département et subventionnées notamment par la Région et le FEADER). Elles ont du faire l'objet de plusieurs conventions de transfert.

Ainsi, la région a transféré une partie des subventions précédemment destinées au Département dans le cadre d'un contrat particulier Région-Département (CPRD) complémentaire aux contrats de projets Etat-région (CPER). Le montant de subvention s'élève à 653 448,03 € (30,51 % d'un coût de travaux HT estimés à 2 142 000 €).

Afin d'assister le Syndicat dans sa mise en place et lui permettre à la fois la reprise d'opérations anciennes et le lancement du programme de montée en débit, le Département lui a accordé en 2013 une subvention de 2,5 M€, avec une avance versée de 0,750 M€ qui a permis la trésorerie suffisante aux poursuites ou lancement d'opérations en attentes des participations attendues dans les conventions.

### **Choix de la gestion en AP/CP**

Lors du Comité syndical du 17 décembre 2013, les délégués ont délibéré pour adopter le règlement financier de gestion en autorisation de programme et en crédits de paiement (AP/CP) des dépenses d'investissement du Syndicat et mettre en œuvre la gestion en AP/CP telle que définie par ce règlement.

La participation de chaque EPCI devra être formalisée dans son budget sous forme d'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) pour les montants et les durées déterminées dans la convention de cofinancement. En cas d'impossibilité pour l'EPCI de voter des AP/CP, un engagement budgétaire pluriannuel devra être formalisé via une délibération du conseil communautaire, approuvant notamment la convention de financement proposée par le Syndicat (selon une formule-type approuvée par le comité syndical).

Le vote de ces AP/CP ou équivalent par l'EPCI constitue une condition préalable à l'engagement des travaux de MED ou de déploiement du FTTH sur son territoire.

Ce principe pourrait faire l'objet d'une dérogation exceptionnelle pour les mois de février et mars 2013 afin de pouvoir engager dès que possible le déploiement de la MED.

En pratique les EPCI sont incités à intégrer à leur programmation budgétaire les investissements de MED pour l'exercice budgétaire 2013.

A noter que les montants de la participation de chaque EPCI sur le volet FTTH ne seront définitivement fixés qu'à l'issue de la procédure de DSP en cours de négociation.

## LA MISE EN ŒUVRE DES DÉPLOIEMENTS

### La DSP Sem@for77

La DSP Sem@for77 comprend deux volets :

- un volet **affermage** qui englobe les expérimentations de technologies alternatives à l'ADSL, la mise en place d'une offre moyen débit basée sur ces technologies et un réseau de fibre optique racheté au SYMSEVAS.
- un volet **concessif** qui porte sur le déploiement d'une infrastructure de collecte très haut débit favorisant une desserte en fibre optique à l'attention des zones d'activités et des services publics. Ce réseau appelé Sem@for77 comprend désormais 1 436 kilomètres et dessert :
  - o 623 sites publics,
  - o 223 zones d'activités,
  - o 83 Zones d'activités labellisées THD Zones par Sem@for77 (dont 26 en 2013 dans le cadre du Grand Projet 3 Roissy),
  - o 472 clients (non listés dans le contrat DSP).

A titre expérimental, Sem@for77 a déployé de la fibre optique jusque chez l'habitant (FTTH) sur les communes de Chevry-Cossigny, Cesson, Vert-Saint-Denis et Bailly-Romainvilliers, pour un volume global d'environ 10 000 prises.

Ces expérimentations ont débuté dès 2011 à l'initiative du Département, elles se sont poursuivies en 2013 sous l'égide du Syndicat.

Concernant **Chevry-Cossigny**, 1010 raccordements ont été réalisés, soit un taux de raccordements finals en fibre optique de 66 % des logements de la commune.

Les travaux de déploiement en partie souterraine sur les communes de **Cesson et Vert-Saint-Denis** se sont déroulés jusqu'en octobre 2013, et continuent sur la partie aérienne jusqu'à mars 2014. Dès novembre 2013, la commercialisation a débuté et devrait s'échelonner jusqu'en mars 2014. Le déploiement comprend 4 400 logements sur les deux communes, mais ne couvre pas la totalité des deux communes (sont exclus à ce jour : Le Petit Jard, Cesson-la-Forêt, La Plaine du Moulin à Vent, Cesson-St-Leu, Montbréau).

Quelques chiffres sur le réseau :

- 3 nouveaux locaux télécoms (1 Nœud de Raccordement Optique et 2 Points de Mutualisation) sur le domaine public,
- 3 poches optiques composent l'architecture du réseau,
- 1200 chambres ont été traversées,
- 32 166 mètres de génie civil souterrain (dont 299 ml créés ou réparés),
- 7 951 ml d'infrastructures aériennes utilisées, et 900 boîtiers optiques installés.

4 FAI apportent leurs offres « Triple play » (Internet, Téléphone, Télévision), et parfois « Quadruple play » (téléphonie mobile), comparables aux offres de services des OCEN (Orange-Bouygues-Free-SFR), pour un coût moyen se situant entre 35 et 40€ (comparaisons délicates liées aux nombreuses options, essentiellement liées aux bouquets TV).

Le coût du raccordement final (installation de la fibre depuis l'espace public jusqu'au logement) proposé par ces 4 FAI est soit gratuit pour le particulier, soit de 50€, ce qui rend l'accès à la fibre extrêmement attractif.

La commercialisation démarre de manière très positive, avec 450 souscriptions d'abonnés entre novembre 2013 et mi-février 2014, sur un total de 4400 logements, soit près de 10% de taux de pénétration en 3 mois ½ (2 mois ½ si l'on considère que la réunion publique a eu lieu fin novembre 2013). A titre de comparaison, en zones très denses, les OCEN se plaignent de taux de pénétration ne dépassant pas 10% à 15%.

Sem@for77 raccorde chaque logement dont le propriétaire souscrita à une offre de FAI, sous un délai de 4 à 8 semaines.

La commune de **Bailly-Romainvilliers** comprend 6 516 habitants.

Le déploiement de fibre optique jusque chez l'habitant (FTTH) sur l'intégralité de cette commune a été initié par le Département, du fait d'une mauvaise couverture ADSL, puis poursuivi par Seine-et-Marne Numérique en application d'une convention entre le Département et la commune.

La convention porte sur les 3 100 logements situés au Nord de l'autoroute A4, dont 1500 pavillons, le reste en immeubles. 99 % de ces prises ont fait l'objet de déploiements souterrains, 24 prises feront l'objet de déploiements aériens. Le coût de cet investissement s'élève à 1 913 442 €.

Quelques chiffres sur la construction du réseau :

- 3 nouveaux locaux télécoms (1 Nœud de Raccordement Optique et 2 Points de Mutualisation) sur le domaine public, chacun desservant une des 3 poches optiques composant l'architecture du réseau,
- 500 mètres linéaires de génie civil construits pour 25 km de génie civil souterrain réutilisé,
- 17 chambres dites « satellites » posées, 32 km de câbles fibre optique,
- 530 chambres existantes traversées,
- 350 boîtiers optiques posés dans les infrastructures publiques et 260 dans les immeubles,
- réseau aérien : 45 mètres et 3 poteaux concernés,
- en moyenne 10 mètres de câbles par logement (sur la partie infrastructure).

Le réseau a été ouvert à la commercialisation auprès des particuliers le 4 novembre 2013. Toutes les prises sont raccordables (également appelé « éligibles ») depuis la fin décembre 2013, à l'exception des 24 prises nécessitant un déploiement sur les appuis aériens d'Orange, ainsi que des collectifs pour lesquels les conventions nécessaires entre Sem@for77 et les bailleurs ou syndicats de copropriété ne seraient signées.

Quatre fournisseurs d'accès internet (FAI) sont présents sur ce réseau (les mêmes que sur le réseau FTTH de Cesson/Vert-Saint-Denis ainsi que sur Seine Essonne THD): Cityplay (société Franceitvision), Comcable, K-net, WiBox.

Tous fournissent des offres « Double Play » ou « Triple Play » (Internet + téléphone ou Internet + téléphone + télévision).

La commercialisation démarre plus lentement, probablement pour des raisons de communication à la population.

### **La DSP FTTH**

Une Délégation de service public relative au déploiement d'un réseau FTTH a été lancée par décision du Comité syndical du 19 février 2013 et est en cours de procédure.

### **La montée en débit (PRM-MED)**

Les travaux vont consister, d'une part, en la construction d'un local technique, d'autre part, à son raccordement à un NRA (Nœud de raccordement abonnés) d'Orange et au réseau Sem@for77 via des travaux de génie civil. La durée de ces travaux, entre le lancement des études et le raccordement des abonnés, sera d'environ 18 mois (contraintes incompressibles imposées par Orange).

Les premiers chantiers ont débuté pour les communes de Bransles et de Dammartin-sur-Tigeaux fin 2013.

Au 31 décembre 2013, les Communautés de communes ont choisi cette technologie pour les communes suivantes, correspondant à 24 projets de MED pour un investissement estimé à 3 150 000 €, portés par le FSN, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et l'EPCI :

- Dammartin-sur-Tigeaux pour la Communauté de communes de la Brie des Moulins,
- Bransles, Bougigny, Maisoncelles-en-Gâtinais, Ichy, Arville, Gironville, Obsonville, Chenou, Château-Landon pour la Communauté de communes du Gâtinais / Val de Loing,
- Meilleray, Lescherolles et Choisy-en-Brie pour la Communauté de communes du Cœur de la Brie,
- Boissy-le-Châtel et Chauffry pour la Communauté de communes du Pays de Coulommiers,
- Flagy pour la Communauté de communes du Bocage Gâtinais ?
- Tigeaux pour la Communauté de communes du Pays créçois,
- Saint-Pierre-les-Nemours, Montcourt-Fromonville, Bagneaux-sur-Loing, Ormesson et Fay-les-Nemours pour la Communauté de communes du Pays de Nemours.

## LA COMMUNICATION

Le **siège du Syndicat** a été inauguré le **25 septembre 2013**. Cette **inauguration** a été l'occasion de réunir les acteurs locaux (intercommunaux, départementaux et régionaux) et les acteurs du secteur de l'aménagement numérique. Un point presse a été réalisé avec des journalistes locaux (Le Parisien, la République de Seine-et-Marne).

Le **30 novembre 2013**, SMN a tenu un stand lors de la journée d'informations organisée par le SAN de Sénart à **Vert-Saint-Denis** pour le lancement de la **commercialisation de la fibre optique** sur les communes de Cesson et de Vert-Saint-Denis. Cette manifestation a permis aux habitants de ces deux communes de rencontrer les quatre FAI présents sur le secteur, ainsi que Sem@for77 et SMN.

Le **18 décembre 2013**, la Commune de **Bailly-Romainvilliers**, sur le territoire de laquelle Sem@for77, délégataire du Syndicat, a déployé de la fibre optique jusque chez l'habitant, a organisé une **réunion publique** afin de lancer la commercialisation du réseau FttH. Là aussi, SMN était présent pour expliquer la politique qu'il mène en matière d'aménagement numérique et plus particulièrement le déploiement du FttH à Bailly-Romainvilliers.

L'organisation des manifestations s'effectue avec l'aide de la Direction de la Communication et de la Direction des moyens généraux du Département.

Tout au long de l'année, les équipes, administrative ou technique, de Seine-et-Marne Numérique ont participé à des groupes de travail (CRANT, AVICCA, ...).

Elles ont rencontré les EPCI, soit en vue d'une adhésion, soit, concernant les EPCI adhérents, pour les accompagner à la finalisation de leur programmation de travaux. Ces rencontres se sont matérialisées soit par des réunions publiques, soit par des réunions de travail avec les élus et/ou les équipes techniques des EPCI.

De plus, SMN a été sollicité par d'autres collectivités qui créent leur syndicat pour alimenter leur réflexion dans ce domaine. Des rencontres ont donc été organisées avec le CG du Cher, le CG de l'Yonne et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et le CG de la Moselle).

Enfin, SMN a participé à des colloques ou autres manifestations organisées par l'AVICCA, la FNCCR, l'ARCEP.

Le **site internet** du Syndicat est en cours de construction avec l'aide de la Direction de l'Innovation et de l'e-administration (DIE) du Département. Son élaboration a nécessité l'organisation et la rédaction des rubriques. De plus, deux agents ont participé à deux demi-journées de formation.

## LES PERSPECTIVES 2014

### Les adhésions

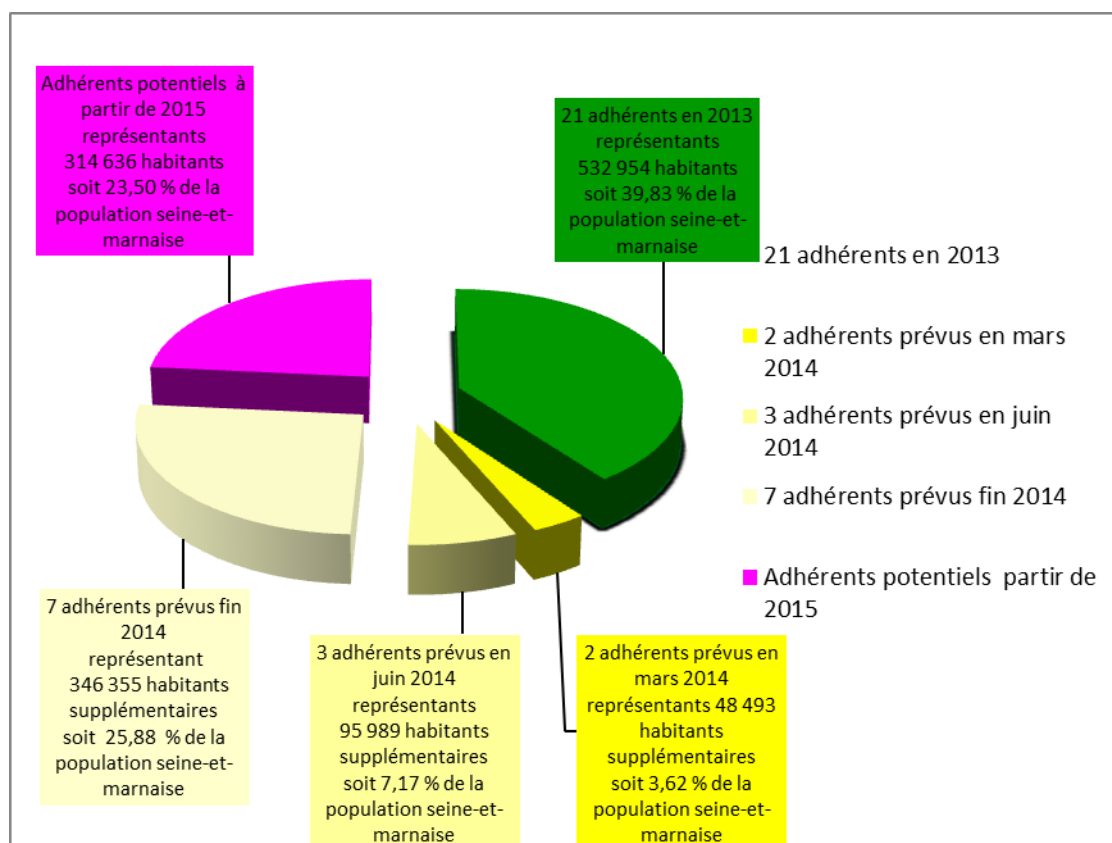
Plusieurs EPCI sont en cours de procédure afin d'adhérer à SMN :

- la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau, partiellement en zone conventionnée (mars 2014),
- la Communauté de communes des Vallées et Châteaux (mars 2014),
- la Communauté de communes des Gués de l'Yerres (juin 2014),
- la Communauté de communes de Moret Seine et Loing (juin 2014),
- la Communauté de communes des Portes briardes en ville et forêt, partiellement en zone conventionnée (juin 2014).

D'autres ont entamé une réflexion et pourraient adhérer à la fin de l'année 2014 :

- le SAN du Val d'Europe, partiellement en zone conventionnée,
- la Communauté de communes des Deux fleuves, entièrement en zone conventionnée,
- la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, entièrement en zone conventionnée,
- le SAN de Sénart, partiellement en zone conventionnée,
- la Communauté de communes des Sources de l'Yerres,
- la Communauté de communes du Pays Fertois,
- la Communauté de communes de la Brie francilienne, entièrement en zone conventionnée.

La réalisation de ces perspectives permettrait au Syndicat de couvrir environ 75 % de la population seine-et-marnaise fin 2014.



Les 23,5 % restant sont pour leur part essentiellement situés en zones dite conventionnées (à 90 %), c'est-à-dire à couvrir spontanément en FTTH par les opérateurs sur leurs fonds propres.

## **L'évolution de l'organisation**

L'augmentation importante des adhésions et donc des chantiers va nécessiter l'embauche de plusieurs personnes. Des postes ont été créés en 2013 pour des embauches effectives en 2014 :

- deux techniciens (avril et à l'automne),
- une secrétaire.

De plus, le départ du Directeur, agent mis à disposition du Syndicat par le Département, a nécessité la création du poste de Directeur, dont l'embauche a eu lieu en janvier 2014.

La création d'un poste de juriste sera également, en temps utile, soumise à la décision du Comité syndical.

Afin de recueillir, d'anticiper et d'unifier les besoins en formation du personnel, il est décidé de recourir en 2014 à l'élaboration d'un plan de formation.

## **Principes généraux de financement (2013-2014) et prospectives**

D'une manière générale, la section d'investissement du budget principal du Syndicat sera principalement financée par les subventions d'investissement versées d'une part par l'Etat (FSN - Fonds national pour la Société Numérique), pour la période 2013-2018 et d'autre part par ses membres (Département de Seine-et-Marne, Région Ile-de-France et EPCI adhérents).

Le Syndicat ne portera pas directement le financement de l'investissement pour le compte de ses membres, sauf en cas d'évolution majeure du cadre national.

Chaque membre devra donc financer la part de l'effort d'investissement lui revenant. Il devra inscrire cette participation, sous forme de subvention d'investissement ou fonds de concours, à sa section d'investissement et mobiliser, le cas échéant, les emprunts nécessaires.

Les modalités de répartition de l'effort de financement sur chaque territoire entre les différents niveaux de Collectivités membres seront formalisées par des conventions de cofinancement avec le Syndicat.

Le Syndicat portera les éventuels financements intercalaires des investissements, entre l'engagement des dépenses et le versement des subventions, cette durée devant être la plus courte possible pour limiter les frais financiers.

Les principes de subventions ci-dessous n'ont pu être mis en œuvre en 2013 que pour une part infime et s'appliqueront principalement à partir de 2014.

- Les aides de l'État dont SMN attend confirmation par une notification en réponse au dossier qu'il a déposé en juillet 2013.
- La participation de la Région Ile-de-France

Depuis la mise en place par le Département de la politique d'aménagement numérique, la Région Ile-de-France a contribué financièrement aux différentes opérations (études diverses, expérimentations, achèvement de la couverture moyen débit, DSP Sem@for77, déploiement de FTTH à titre expérimental, etc...). Elle entend poursuivre cette politique. Pour ce faire, elle a signé une première convention de financement avec le Syndicat, dite « de soutien au projet de mise en œuvre du réseau très haut débit de la Seine-et-Marne » pour un montant de 7,6 M€ pour la période 2013-2015 (30,17 % d'un programme de 25,2 M€ (convention signée fin 2013 après adoption par les organes délibérants respectifs, le 19 novembre 2013 pour ce qui concerne le comité syndical de SMN).

- La participation du Département de Seine-et-Marne

Le Département a apporté une première subvention en 2013 (cf. ci-dessus) et entend conclure avec le Syndicat une convention-cadre et l'inscription à son budget de crédits d'autorisations de programmes et de crédits de paiement pour subventionner le Syndicat sur plusieurs années, à la fois pour la montée en débit et pour le programme très haut débit FTTH. Ces accords doivent se concrétiser en 2014.

- la participation des EPCI :

Dans le cadre du processus de programmation des investissements en cours de réalisation, chaque EPCI est amené à faire des choix de technologies : soit du déploiement mixte combinant MED et FTTH, soit du tout FTTH. En fonction du scénario technique retenu, seront déterminés le montant et le phasage des investissements sur son territoire. Sur cette base sera évaluée la participation de chaque EPCI à l'effort d'investissement sur son territoire, sous réserve que les choix opérés soient conformes au SDTAN.

Le Syndicat ne pourra évaluer les participations de chaque collectivité membre qu'à l'issue de la procédure de DSP.

### **La DSP Sem@for77**

Les déploiements FTTH, fait de manière marginale, par Sem@for77 sur le territoire des communes de Chevry-Cossigny, Cesson, Vert-Saint-Denis et Bailly-Romainvilliers seront achevés à commercialisation du réseau et se poursuivra également en 2014.

L'objectif de 2014 est d'obtenir de Sem@for77 une stratégie de développement de la desserte des entreprises sur le territoire seine-et-marnais, (en ZA desservies ou non par Sem@for77, mais à proximité du réseau, hors ZA et dont la localisation est diffuse sur le territoire).

### **La Montée en Débit (MeD)**

Les 24 opérations de Montée en débit (MeD), correspondant à 7 520 lignes, vont se poursuivre durant l'année 2014. Les premières ouvertures de service devraient intervenir au mieux à l'automne et s'achever fin décembre 2014. D'autres opérations de MeD (entre 10 et 20) vont être déclenchées et poursuivies durant cette année 2014, pour s'achever tout au long de 2015.

	Date prévisionnelle de commercialisation aux FAI	Date prévisionnelle de commercialisation aux usagers
Dammartin sur Tigeaux	août-14	nov.-14
Bransles	août-14	nov.-14
Meilleray	sept.-14	déc.-14
Boissy le Chatel A4	sept.-14	déc.-14
Arville	sept.-14	déc.-14
Lescherolles	sept.-14	déc.-14
Boissy le Chatel A26	sept.-14	déc.-14
Bougigny	sept.-14	déc.-14
Choisy en Brie	sept.-14	déc.-14
Chauffry	sept.-14	déc.-14
Chenou	sept.-14	déc.-14
Château Landon	sept.-14	déc.-14
Obsonville	oct-14	janv-15
Flagy	oct-14	janv-15
Moncourt Fromonville M03	oct-14	janv-15
Moncourt Fromonville M26	oct-14	janv-15
Fay les Nemours	oct-14	janv-15
Ormesson	nov-14	févr-15
Bagneaux Sur Loing M14	déc-14	mars-15
Bagneaux Sur Loing M21	déc-14	mars-15

St Pierre les Nemours M02	déc-14	mars-15
St Pierre les Nemours M13	déc-14	mars-15
St Pierre les Nemours M24	déc-14	mars-15
Tigeaux	déc-14	mars-15

### **La DSP FTTH**

Le premier semestre de l'année 2014 est consacré à la négociation de la DSP FTTH et à la finalisation d'un contrat qui pourrait être soumis au Comité syndical à la fin du premier semestre 2014. Dès la notification, le délégataire commencera ses études. Les premiers travaux ne débuteront que dans le courant de l'année 2015.

Durant le second semestre 2014, SMN devra lancer des marchés de conception-réalisation pour des déploiements FTTH sur les zones dites d'affermage dans le cadre de la DSP FTTH.